

Les présidents du Conseil Général du Gard de 1871 à nos jours.

Par la loi du 10 août 1871, le département est désormais considéré comme une collectivité territoriale sur le plan juridique.

Le Conseil général reçoit une compétence globale pour régler les affaires départementales. Pour garantir une certaine continuité à l'action administrative des départements, la loi instaure le renouvellement du Conseil par moitié, tous les 3 ans et l'élection systématique du Président après cette élection. Les conseillers généraux, eux, sont élus au suffrage universel, à raison d'un par canton, pour une période de 6 ans. L'organe exécutif du département reste toujours le préfet.

Il faudra attendre les lois de décentralisation du 2 mars 1982 pour que le département devienne une collectivité de plein exercice. Les élus sont désormais dotés de nouvelles responsabilités et le Président du Conseil général détient le pouvoir exécutif.

Louis Laget, 1871et 1879

Général Baron de Chabaud Latour 1874

Baron de Fontarèche 1878

Jules Cazot 1880

Général Perrier 1883

Colonel Ménadier 1888

Alfred Silhol 1893

Georges Bonnefoy Sibour 1901

Louis Mourier 1918

Georges Bruguier 1945

Dr Ernest Mattet 1951

Léon Castanet 1957

Paul Béchard 1961

Robert Gourdon 1973

Gilbert Baumet 1979 à 1994 (*coupure de mars à juillet 1982*)

Georges Benedetti de mars à juillet 1982

Alain Journet 1994

Damien Alary 2001